



# **PROCES-VERBAL ASSEMBLEE GENERALE 2017**

**Siège social**

Association pour la Protection de la Nature et de l'Environnement  
C/O Monsieur Charles VIRASSAMY - Habitation Bellevue - 97240 Le François

☎ 0596 54 42 27 - 0696 24 53 11  
apnemartinique@gmail.com

# **RAPPORTS**

**Date** : 10 mars 2018

**Heure de convocation** : 9h

**Lieu** : Restaurant Le Bout du Monde - Génipa - 97224 DUCOS

## **Ordre du jour** :

- Rapport moral de la présidente
- Rapport d'activités – Débats
- Rapport financier – Débats
- Questions diverses

Le quorum (73 adhérents) n'étant pas atteint à 9h, l'assemblée s'est réunie valablement une heure après conformément aux statuts modifiés et en présence des membres du Conseil d'administration de l'association:

- Mme Katharina BLUM (présidente)
- M. Lucien PULVAL-DADY (1<sup>er</sup> vice-président)
- M. Lucien Marc NICOLE (2<sup>nd</sup> vice-président)
- M. Charles VIRASSAMY (3<sup>ème</sup> président d'honneur)
- Mme Claire DOMMERGUE (trésorière)
- Mme Arlette VIRASSAMY (trésorière adjointe)
- M. Max MOUNOUCY (secrétaire)
- Mme Marie-Thérèse PULVAL-DADY (secrétaire adjointe)
- Mme Simone MOUNOUCY (assesseur)
- M. Gérard MOUNOUCY (assesseur)
- M. Guillaume PETIT (assesseur)

## I) RAPPORT MORAL DE LA PRESIDENTE

La Présidente a salué l'arrivée au sein de l'APNE des nouveaux membres suivants :

- Félix MEDDY
- Bernard MARTIN
- Louise MARTIN
- Nicole MARTIN
- Emmanuel ZIDE
- René BASSO
- Solange BASSO
- Rachelle BASSO
- Loïc JACQUEMOUX
- Joseph JACOUB
- Jean-Marc PULVAL-DADY
- Lise NICOLE

L'APNE compte à ce jour 144 membres actifs. Ce chiffre témoigne sans aucun doute d'une prise de conscience de plus en plus importante des problématiques environnementales qui concernent notre territoire mais aussi le reste du monde.

Vous avez certainement constaté que les problèmes environnementaux surgissent à tous les niveaux (eau, air, sol, etc...). Les différentes études d'impact nous le confirment régulièrement.

Notre terrain d'étude prioritaire est bien évidemment la Martinique mais nous espérons que les différents travaux, menés au sein de l'APNE, permettront de mettre en place de véritables plans d'actions, tant au niveau local qu'au niveau caribéen voire international, afin de pouvoir envisager une meilleure qualité de vie pour nous ainsi que pour les futures générations.

Depuis quelques semaines, nous entendons parler des lahars du Prêcheur, des problèmes d'approvisionnement en eau à Grand-Rivière, des sargasses revenues en plus grosse quantité très récemment, du chlordécone et d'autres produits phytosanitaires dangereux, des problèmes de santé (diabète, pollution atmosphérique, obésité, cancers de la prostate, prématurité des bébés, ...) qui sont en nette augmentation. Tout cela nous rappelle à quel point notre vigilance doit être active.

Tous les jours nous assistons à notre propre empoisonnement. Par exemple, les limites maximales de résidus (LMR) de chlordécone (à savoir la dose légale dans les viandes), ont été multipliées par 5 pour la viande et par 10 pour la volaille pour les régions ultrapériphériques de l'Union Européenne.

L'actualité fait état régulièrement des conséquences du réchauffement climatique mais ne mentionne jamais, ni les effets des fusées, ni ceux des satellites, des avions, des ondes magnétiques qui envahissent notre environnement (compteurs « intelligents », 4G,...) et ont des effets potentiellement inquiétants sur notre santé.

Pourtant, pour nos gouvernants, il s'agit de ne pas porter atteinte aux lobbies. Les intérêts financiers étant plus importants pour eux que notre santé.

Tous ces scandales doivent nous mobiliser. L'APNE doit-elle engager des procédures judiciaires contre l'Etat et l'UE ? C'est à vous d'en décider.

Elles auront au moins le mérite, si vous en êtes d'accord, d'obliger l'Etat et l'UE à se prononcer et à s'expliquer sur ces sujets.

Plus nous serons nombreux à porter plainte, plus ce combat sera visible.

## **II) RAPPORT D'ACTIVITES**

L'APNE est une association très active. Elle siège au sein de nombreuses commissions.

En 2017, l'APNE a de nouveau apporté son expertise au sein des commissions suivantes :

### **➤ La commission de l'ARS**

En 2017, l'APNE a participé aux réunions préparatoires à la Conférence Régionale de Santé.

Le thème retenu était le suivant : « Santé et Environnement »

Quatre grandes réunions publiques se sont tenues :

- *Le 11 octobre à l'Office de la Culture de Rivière Salée*
- *Le 12 octobre à l'IMS du Lamentin*
- *Le 23 octobre à l'Excelsior de Sainte Marie*
- *Le 30 octobre au marché de Saint Pierre*

Il s'agissait, de mettre en avant la perception des jeunes sur ce thème, de les écouter quant à l'analyse qu'ils en font et de recueillir leurs propositions. Les jeunes ont souhaité pouvoir agir eux-mêmes, afin que leurs avis aient autant d'impact que ceux des adultes.

Ils reprochent aux adultes de trop penser pour eux et agir à leur place .

Sur le constat qu'ils font, nous sommes en phase avec eux : malbouffe (repas trop gras, trop sucrés, trop salés...) mais surtout oisiveté liée à leur situation précaire qui engendre de la violence due à la consommation de drogues et d'alcool et à des cocktails explosifs (essence + coca-cola, drogue + coca-cola, essence + drogues), mais ils refusent une stigmatisation systématique de la jeunesse car pour eux c'est une minorité qui se comporte de cette manière.

Ils pointent du doigt les ruptures au sein du milieu familial et se plaignent de ne pas trouver d'oreilles à leur écoute.

Sur les solutions, ils préconisent l'ouverture de la jeunesse martiniquaise sur le monde (voyages, culture linguistique, formations pointues non délivrées sur l'île,...).

Ils sont prêts à se vendre ailleurs s'il le faut à condition que les formations de base dispensées sur place soient de qualité.

Pour lutter contre le diabète et l'obésité, ils pointent du doigt l'absence de structures sportives.

L'APNE a proposé qu'il y ait des parcours santé dans toutes les communes et demandé à l'ARS de financer ces parcours conjointement avec la CGSS et la CAF.

➤ **L'OMB (Observatoire Martiniquais de la biodiversité)**

Outil de mutualisation des connaissances, de communication et de sensibilisation du public, et d'aide à la décision pour faciliter la prise en compte de la biodiversité dans les politiques publiques, l'Observatoire Martiniquais de la Biodiversité prend en compte la diversité biologique, la biodiversité sauvage et domestique, la géo diversité et les interactions entre la société et la biodiversité.

Deux réunions ont eu lieu cette année sur le thème de la biodiversité. Désormais les professeurs, étudiants et le public, pourront consulter sur internet toutes les informations diffusées par l'OMB (Observatoire Martiniquais de la Biodiversité) dont l'APNE est membre, ces informations sont disponibles sur le site : <http://www.naturefrance.fr/observatoire/orb-martinique>

➤ **La CDPENAF (Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers)**

De mars à mai 2017, la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) à laquelle participe l'APNE s'est penchée sur les PLU (Plans Locaux d'Urbanisme) de Schœlcher, Morne Vert, Ducos, Gros Morne, Diamant.

Les PLU du Gros Morne et de Ducos n'ont pas été votés. Toutefois ces communes bénéficieront d'un accord tacite. Pour mémoire la CDPENAF émet des avis conformes, ce qui signifie qu'en cas de vote négatif les documents retournent en mairie pour être revus et corrigés.

Fin 2018, toutes les villes devront être dotées d'un PLU.

Pour le Diamant, certaines propositions n'ont pas été validées car l'APNE a fait observer aux PPA (Personnes Publiques Associées) que certains projets n'étaient pas compatibles avec les documents supra-communaux. Les PLU de Schœlcher et Morne Vert ont bénéficié d'un vote favorable. Il s'agissait simplement de faire basculer de A à U des parcelles déjà urbanisées.

➤ **Le CROPSAV (Conseil Régional d'Orientation de la Politique Sanitaire Animale et Végétale)**

Par ailleurs, l'APNE a aussi été sollicitée, en juin 2017, pour participer à la réunion du CROPSAV (Conseil Régional d'Orientation de la Politique Sanitaire Animale et Végétale) qui a eu lieu en préfecture. Cet organe rassemble l'ensemble des organisations professionnelles et des partenaires concernés par la maîtrise des dangers sanitaires chez les animaux, susceptibles d'affecter notre territoire et notre santé.

On y a évoqué :

- les pathologies majeures comme la cowdriose (maladie des tiques) et la leptospirose transmise par les rats,
- la sécurisation des viandes (chlordécone),
- la biosécurité en élevage (lutte contre les salmonelles, leptospirose,...)

L'APNE est intervenue sur tous ces sujets et a fait des propositions intéressantes concernant les trichines en élevage porcin et surtout sur la sécurisation des viandes et le contrôle des produits qui entrent sur notre marché.

➤ **Le COSDA (Comité d'Orientation Stratégique et de Développement Agricole)**

Le COSDA a procédé cette année à l'installation de neuf agriculteurs. Le problème rencontré est celui du foncier. L'APNE a proposé qu'une grande réforme foncière ait lieu pour une meilleure redistribution des terres plates, irrigables, mécanisables.

➤ **Le CDCFS (Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage)**

Cette commission a déterminé les dates d'ouverture de la chasse (du 30 juillet 2017 au 15 février 2018) afin de préserver au mieux la ressource.

➤ **La Commission Carrières**

L'APNE a réclamé que le schéma des carrières soit présenté à la commission avant décembre 2017. La DEAL a promis de se pencher sur ce dossier.

➤ **L'Agence des Aires Marines Protégées**

Le but de cette agence est de mettre en place des aires marines protégées non seulement autour de la Martinique mais aussi au-delà et en accord avec les autres îles de la Caraïbe, l'objectif étant la protection des espèces et des milieux.

**D'autres événements ont marqué la vie de l'association :**

- ✓ La préfecture a procédé à la suppression du Comité de Bassin pour le remplacer par le CEB (Comité de l'Eau et de la Biodiversité). Parmi les 4 associations autorisées à siéger au sein de ce comité figure l'APNE représentée par Katharina BLUM.

*« Le CEB est une instance qui assure, dans les DOM, les missions dévolues au comité régional de la biodiversité. Il constitue un lieu privilégié d'information, d'échange et de consultation sur l'ensemble des sujets liés à la biodiversité terrestre, littorale ou marine, notamment en matière de continuités écologiques. Il peut être consulté sur tout sujet susceptible d'avoir un effet notable sur la biodiversité. Il assure, en outre, pour le bassin hydrographique, le rôle et les missions du comité de bassin. Cette gestion se fait par bassins hydrographiques. La France est composée de 7 bassins en métropole et 5 en Outre-Mer dont un en Martinique. »*

- ✓ Nos agréments et habilitations nous ont été renouvelés de 2017 à 2022.
  
- ✓ CESECEM (Comité Economique Social Environnemental de la Culture et de l'Education)

La présidente de l'APNE représentera l'ensemble des associations agréées au sein du CESECEM (Comité Economique Social Environnemental de la Culture et de l'Education) et y siègera, après désignation, avec M. Stéphane JEREMY de la SEPANMAR. Leurs mandats seront de 6 ans non renouvelables pour permettre à toutes les associations agréées d'y participer.

### **III) RAPPORT FINANCIER**

#### **A) Compte sur livret**

Solde créditeur de 4.437,05€.

Cette somme comprend une subvention de projet de 3000€ de la DEAL qui devra être remboursée en septembre si le projet ne voit pas le jour.

#### **B) Compte courant**

Il présente au 31/12/2017 un solde débiteur de 76,79€. A noter que les frais bancaires de 2017 se sont élevés à 288,68€.

Au 10 mars ce déficit est de 122,12€ que nous devons honorer dans les meilleurs délais.

| <b>BILAN FINANCIER 2017</b>                                   |                 |                 |
|---|-----------------|-----------------|
| <b>OPERATIONS</b>   | <b>DEPENSES</b> | <b>RECETTES</b> |
| Solde débiteur au 31/12/2016                                  | 74,11           |                 |
| Frais bancaires 2017  | 288,68          |                 |
| Versements espèces  |                 | 286,00          |
| Frais de découverts   | 114,85          |                 |
| Frais versement espèces                                       | 15,43           |                 |
| Actualisation de données                                      | 93,38           |                 |
| Frais de secrétariat<br>(encre, timbres, papiers, enveloppes) | 363,34          |                 |
| Frais d'Assemblée Générale                                    | 500,00          |                 |
| Cotisations membres   |                 | 1164,00         |
| Frais de justice (avocat, LR)                                 | 77,00           |                 |
| <b>TOTAL</b>  | <b>1526,79</b>  | <b>1450,00</b>  |
| <b>DEFICIT</b>  | <b>76,79</b>    |                 |

Les frais bancaires sont très élevés. Il faudra voir avec la banque.

La cotisation n'a pas évolué depuis la création de l'association. Elle est de 1€ par mois soit la somme de 12€/an et par membre.

Le nombre de membres actifs au 31/12/2017 est de 97.

A la date de l'Assemblée Générale, il est de 144.

La présidente demande aux membres de se mettre en règle et de verser leurs cotisations.



#### **IV/ LES PERSPECTIVES**

- Création d'une carte de la Martinique grand format interactive qui permettrait d'aborder différentes thématiques environnementales lors d'ateliers que l'APNE pourrait mettre en place au sein des établissements scolaires et à disposition du grand public également.
- Plan d'actions de sensibilisation auprès des jeunes et de tout public
- Proposition de refonte de l'organisation interne de l'APNE. Des commissions internes seront mises en place à court terme afin de permettre une meilleure implication des membres aux travaux.
- Mise en place d'une plateforme en ligne pour récupérer du financement.
- L'APNE souhaite organiser plusieurs rencontres d'échanges avec ses membres afin de proposer des actions concrètes lors des commissions au sein desquelles elle siège.

#### **SUR L'EAU :**

- Un seul organisme de gestion de l'eau sur l'ensemble du territoire : réduction du nombre d'organismes satellites (Comité de l'Eau et de la Biodiversité, ODE, Syndicat des Eaux,...)
- Un prix unique de l'eau
- La disparition de la SME qui ne fait pas d'investissement sur le réseau et qui envoie les recettes à la Lyonnaise des Eaux
- La construction de réservoirs antisismiques pour éviter toute pénurie
- La protection de toute la forêt hygrophile et de la Pelée qui sont le poumon à oxygène et à eau de l'île
- La suppression de la taxe départementale
- Une politique résolue de reboisement et l'arrêt de la déforestation

#### **V/ QUESTIONS DIVERSES**

Les membres ont souhaité procéder à une augmentation de la cotisation pour 2019 comme suit :

Adulte : 20 €

Enfant : 12 €

Ils ont aussi émis le souhait de mettre en place des sorties pédagogiques dans le but de récupérer du financement dédié au fonctionnement de l'association.

Ils ont également donné un accord favorable à l'engagement de procédures judiciaires notamment sur le dossier du chlordécone avec proposition d'une motion et d'un travail en profondeur sur la réglementation de l'utilisation du chlordécone aux Antilles.

Il a été proposé également de développer un système domestique de stockage d'eau de pluie pour les particuliers.

La séance est levée à 13h.

La présidente,  
Katharina BLUM

